

Rita Rosenstiel

Tél. 021 - 318 36 12

EMS Nelly de Beausobre

3, rue des Charpentiers  
CH-1110 Morges

---

Tribunal fédéral  
Avenue du Tribunal fédéral 29  
CH-1000 Lausanne 14

---

Morges, le 13 Septembre 2019

**Requête de reconsidération de l'ATF 6F\_29/2019 du 29 Août 2019, respectivement de l'ATF6B\_740/2019 du 8 Juillet 2019 (copies ci-jointes)**

Madame, Monsieur,

Dans votre ATF 6F\_29/2019, vous n'avez pas pris en considération les élucubrations du 21 Août 2019 de mon avocate octroyée de force contre mon gré par un juge de paix récusé, à juste titre. Entre-temps, la juge Erica Riva Anaheim l'a démasquée, rejetant sa plainte abusive et calomnieuse qu'elle a lancée en mon nom et à mon insu contre mes amis. Citation : « *C'est toute la question de la capacité de discernement. Mme Rosenstiel paraît en mesure de choisir ses relations. Vous (l'avocate Christine Raptis) êtes en porte-à-faux avec votre pupille.* » (24 Heures du 14 Août 2019).

Le rédacteur de l'ATF antérieur, le juge fédéral vaudois Christian Denys, daté du 8 Juillet 2019, a méconnu par inadvertance qu'il n'avait pas motivé son refus de m'accorder l'assistance judiciaire gratuite, bien que je l'aie demandé. Je me suis donc vu contraint de vous présenter ma requête de reconsidération du 24 Juillet 2019.

Cette fois-ci, vos juges fédéraux Laura Jacquemoud-Rossari, Niklaus Oberholzer et Monique Jametti livrent la motivation suivante pour débouter ma demande de l'assistance judiciaire :

*« L'octroi de l'assistance judiciaire (...) suppose la réalisation de deux conditions cumulatives, soit l'impécuniosité du requérant et le fait que le recours ne soit pas dénué de chances de succès »*, pour ensuite rejeter ma demande, insinuant qu'elle serait fantaisiste. Je le conteste vigoureusement. Cherchez mon nom sur Google. Votre dogme de rejeter de telles demandes avec l'argument que le recours serait *« dénué de chance de succès »* est intolérablement élastique, car vous fixez vous-mêmes ces standards. Ils sont déconnectés de la réalité. En fait, vous acceptez actuellement quelques 13 % des recours, alors que l'expérience de la vie laisse conclure avec certitude qu'au moins le 80 % des plaignants savent différencier le bien du mal. Vous protégez donc les premiers juges, au lieu de fonctionner dans l'intérêt des contribuables-citoyens. Et le comble : vous faites encore saigner vos requérants déboutés par des frais de justice ignobles.

Mettez donc votre comportement intenable à la poubelle. Votre efficacité ne se mesure pas à la baisse du faible pourcentage des recours admis, mais à la hausse ou à la baisse du nombre de recours soumis : si vous commenciez à faire votre travail, c'est-à-dire d'exercer un contrôle de qualité qui mériterait son nom, la marée de plaintes baisserait très rapidement, car les instances inférieures comprendraient qu'elles ne peuvent plus bâcler. Actuellement, votre système dysfonctionne à l'instar d'une usine qui produit toujours davantage de rebuts.

**En conclusion je requiers la révision des deux ATF attaqués, non pas seulement pour m'accorder l'assistance judiciaire, mais pour trancher favorablement mon recours du 18 Juin 2019, au lieu d'ajouter un autre déni de justice de facto.**

Avec mes compliments

**Rita Rosenstiel,**  
née le 19 février 1924

PS : Vous m'avez retourné mes preuves soumises le 24 Juillet 2019. C'est une falsification de l'histoire, car les historiens devront les trouver dans vos archives un jour. Les voilà de retour.

***Le Scandale Rita ROSENSTIEL***

## **Résumé**

*Le 27.11.13, Rita ROSENSTIEL (née le 19.02.1924) a été mise sous curatelle de représentation et gestion, et le 28.01.14 son curateur Jean-Pierre GOETSCHMANN l'a placée abusivement de force en EMS. Puis il a volé et détruit ses biens. On lui a assigné d'office l'avocate Anne-Rebecca BULA. Espérant que le décès de Rita réglerait le problème, l'avocate n'a cessé de demander des prolongations de délais. Elle a fait traîner les procédures pénale et civile pendant 3 ans. Le 24.05.17 elle a assisté le Président du Tribunal cantonal, Eric KALTENRIEDER, afin d'imposer à leur victime épuisée et probablement droguée, une transaction contre ses intérêts : Retrait de ses plaintes contre versement de CHF 20'000 pour tort moral. Voir : [www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm](http://www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm)*

***L'Etat de Vaud ne s'est jamais excusé. Les coupables sont restés impunis. Les dégâts matériels n'ont pas été réparés.***

*Le 20.07.17, l'Etat lui a versé les CHF 20'000 pour tort moral. 6 jours plus tard, la curatrice a siphonné ce compte de CHF 19'000 pour payer, entre autres, les honoraires de l'avocate et les frais judiciaires !*

*Les représentants de l'Etat s'obstinent à maltraiter cette aînée. Par une procédure occulte, Rita vient d'être placée sous une curatelle de portée générale, pour la museler. Sa signature ne vaut plus rien. Elle est déchue de ses droits de citoyenne et n'a même plus le droit de choisir ses médecins.*

*A nouveau, on lui a octroyé une avocate d'office, Christine RAPTIS, complice du système. Le 27.06.19, cette avocate a déposé une plainte au nom de Rita ROSENSTIEL, sans l'informer, **contre ses amis** Roxana VOLANSCHI et Gerhard ULRICH pour prétendues violences, menaces ou harcèlement, demandant en plus de couper le contact avec Rita ROSENSTIEL. La Dresse Tosca BIZZOZZERO des EMS de Morges, qui empoisonne sa patiente avec un neuroleptique pour raccourcir sa vie, et le directeur, André JORDAN, de l'EMS Nelly de Beausobre, et évidemment la « juge » de paix Véronique LOICHAT MIRA (responsable pour la spoliation) sont les complices de l'avocate Christine RAPTIS.*

## **Conclusions**

*Le scandale Rita ROSENSTIEL n'est pas une « erreur judiciaire », car les erreurs seraient corrigées. Malgré la gravité du crime, les autorités vaudoises n'ont jamais réparé les dégâts matériels, ni puni les coupables. Nous sommes en présence d'abus prémédités par les représentants de l'Etat. **C'est un complot.** Preuve : les dénis de justice*

*en série dans cette affaire. Dans les rangs des complices, on trouve entre autres le Président du Tribunal cantonal, Eric KALTENRIEDER et le Procureur général, Eric COTTIER, secondés par l'Office des curatelles et tutelles et la direction de l'EMS Nelty de Beausobre, y inclus sa doctoresse généraliste Tosca BIZZOZZERO. Ils sont couverts par les politiciens qui ont élu ces fonctionnaires corrompus. C'est un des cas, parmi tant d'autres, qui démontre de quelle façon les aînés sont « gérés » comme des objets dans le canton de Vaud.*

*Les députés vaudois cautionnent aussi ce crime. Preuve : le classement de la pétition en faveur de Rita ROSENSTIEL du 12.02.19.*

*L'ancien Conseiller d'Etat, Pierre-Yves MAILLARD s'est rendu coupable, et il a été également reconnu coupable de corruption le 23.01.19. Rebecca RUIZ lui a succédé. Elle aussi a rejoint le complot, en se dérobant afin de stopper ce crime. Par lettre du 22.07.19, elle a présenté l'écran de fumée stéréotype de la prétendue séparation des pouvoirs. C'est une chimère dogmatique.*

*La commission juridique des chambres fédérales se cache de même derrière la séparation des pouvoirs pour ne pas traiter la pétition en faveur de Rita ROSENSTIEL (leur lettre du 12.07.18).*

*Nicoletta DELLA VALLE, directrice de l'Office fédéral de la Police a renvoyé G. ULRICH aux autorités vaudoises – affaire de leur compétence (sic !).*

*Le GRECO, organe du Conseil de l'Europe, censé combattre la corruption a répondu le 28.01.19 que « le GRECO n'a pas de vocation à intervenir dans les affaires individuelles. » Encore une instance coûteuse et inutile.*

*En fait, aucune instance internationale n'impose l'application des Droits de l'Homme : la Cour Européenne des Droits de l'Homme se débarrasse de 99 % des plaintes, sans les lire, et le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU n'accuse même pas réception des plaintes.*

*Le quatrième pouvoir – les médias – sont muselés. Pas seulement en Suisse, mais sur tout le globe. Dans le cas de Rita ROSENSTIEL, il y a eu pas mal de reportages dosés, mais toujours présentés comme dérapages accidentels.*

***Le scandale Rita ROSENSTIEL est un cas d'école qui prouve l'existence bien réelle du complot planétaire des puissances occultes. Il servira à ouvrir les yeux des citoyennes et citoyens.***

*30.08.19/GU*